



Copie de résolution

CANTON DE WENTWORTH

Procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 janvier 2023 à l'Hôtel de Ville, situé au 175, chemin Louisa à Wentworth.

Sont présents : Jason Morrison, maire
Philippe Cyr, conseiller #1
Bill Gauley, conseiller #2
Allan Page, conseiller #3
Pierre Demers, conseiller #4
Jay Brothers, conseiller #5
Gilles Ouellette, conseiller #6

Les membres présents forment le quorum.

23-01-016 **Pour maintenir la reconnaissance du statut de municipalité bilingue au sens de la Charte de la langue française**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie actuellement de la reconnaissance de municipalité bilingue au sens de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 96 intitulé la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022, sauf exceptions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du nouvel article 29.2 de la *Charte de la langue française*, lequel découle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la reconnaissance du statut bilingue d'une municipalité lui sera retirée si moins de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT QUE le dernier recensement de la Municipalité indique que le nombre de résidents qui sont de langue maternelle anglaise correspond à 44.9%, moins de la moitié du total des résidents du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver sa reconnaissance de statut bilingue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut adopter une résolution afin de maintenir cette reconnaissance de bilinguisme conformément à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée avant l'échéance du délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office le 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jay Brothers et
RÉSOLU

DE DÉCLARER que la Municipalité maintient la reconnaissance de son statut de municipalité bilingue au sens de la *Charte de la langue française*;

DE TRANSMETTRE à l'Office de la langue française copie de la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité.

(signé)

Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme
Sujette à ratification

Donné à Wentworth le 12 janvier 2023